

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

TROISIÈME TRIMESTRE
30 SEPTEMBRE 2020
(non audité)

Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 24 novembre 2020 est préparé pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2020 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2019. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2019. Dans le cadre du lancement de notre Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), nous avons présenté notre politique comptable et notre jugement critique concernant le programme à la note 2 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités. La pandémie mondiale de COVID-19 a amplifié l'incertitude de mesure au moment de porter des jugements et d'élaborer les hypothèses utilisées dans les estimations. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 4 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités. À l'exception de ce qui est mentionné dans le présent paragraphe, aucun changement majeur n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du troisième trimestre de 2020.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2020 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent sensiblement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2019.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2020

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

COVID-19

Au troisième trimestre de 2020, la pandémie de COVID-19 a continué à avoir une incidence sur l'économie canadienne et sur celle de plusieurs autres pays du monde. Pour contribuer à stabiliser l'économie durant cette période difficile, le gouvernement du Canada continue à soutenir les personnes et les entreprises touchées par la pandémie. Certains des programmes qui ont été adoptés tirent à leur fin, mais de nouveaux programmes sont mis en œuvre.

Avec les autres assureurs hypothécaires, nous offrons aux prêteurs des outils destinés à aider les emprunteurs hypothécaires canadiens qui éprouvent des difficultés financières. Il s'agit notamment d'outils de gestion des cas de défaut, comme le report des paiements, la prolongation de la période d'amortissement du prêt, la capitalisation des frais admissibles et d'autres options applicables à l'emprunteur. Le gouvernement, par l'entremise de la SCHL, a travaillé avec les prêteurs pour permettre le report des paiements hypothécaires pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois. Cela s'est fait dans le cadre de mesures extraordinaires visant à aider les propriétaires-occupants et les emprunteurs propriétaires d'immeubles collectifs aux prises avec des difficultés financières pendant la pandémie. L'autre objectif était de réduire au minimum les risques liés à d'autres instabilités du marché ou de la situation financière. La SCHL a également collaboré avec les fournisseurs de logements qui ont contracté des prêts directs auprès d'elle dans le but d'évaluer leur situation financière changeante et de leur fournir une solution qui répond à leurs besoins.

Les paiements hypothécaires différés font augmenter les charges liées aux règlements d'assurance et la provision pour règlements en raison du risque accru associé aux demandes de règlement. Bien que le nombre réel de règlements payés ait diminué d'une année à l'autre, leur nombre pourrait augmenter si nos estimations des règlements provenant de ce registre se concrétisent. En septembre 2020, nous observons une baisse des prêts reportés dans toutes les catégories : assurance pour logements de propriétaires-occupants, assurance de portefeuille et assurance pour immeubles collectifs¹.

À titre de mesure proactive et coordonnée visant à renforcer le système financier et l'économie canadienne, le gouvernement a lancé, le 16 mars 2020, le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement achètera, par l'intermédiaire de la SCHL, jusqu'à 150 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés jusqu'au 31 décembre 2020. En date du 30 septembre 2020, 5,8 milliards de dollars de blocs avaient été achetés. Le PAPHA procurera un financement stable à long terme aux banques et aux prêteurs hypothécaires, facilitera le maintien des prêts aux consommateurs et aux entreprises du Canada et permettra d'accroître la liquidité du marché hypothécaire canadien. Puisque le PAPHA est financé dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, le ministre des Finances a approuvé des augmentations de nos limites d'emprunt à court et à long terme, qui sont passées respectivement à 20 milliards et à 154 milliards de dollars. Le ministre a également autorisé l'augmentation du plafond des cautionnements de TH LNH et d'OHC, qui sont passés respectivement à 295 milliards et 60 milliards de dollars.

Le 20 mars 2020, le ministre des Finances a annoncé des changements aux critères d'admissibilité à l'assurance de portefeuille afin d'aider les prêteurs hypothécaires à bénéficier du PAPHA. Depuis le 24 mars 2020, les prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur versés avant le 20 mars 2020 avec une période d'amortissement allant jusqu'à 30 ans à compter de la date de versement du prêt, ainsi que les prêts de refinancement, sont admissibles jusqu'au 31 décembre 2020. Au 30 septembre 2020, le volume d'assurance de portefeuille approuvée dans le cadre de la prolongation de ces critères d'admissibilité était de 15,6 milliards de dollars. Le gouvernement a pris ces mesures en haussant à 750 milliards de dollars chacun le plafond de cautionnement et le plafond de contrats d'assurance en vigueur de la SCHL. Ces plafonds rehaussés seront en place pour une période de cinq ans.

¹ Des renseignements sur nos prêts différés sont publiés sur notre site Web.

Le 24 avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), un programme qui aide à réduire le loyer des petites entreprises ayant des difficultés financières en raison de la COVID-19. Le programme offre des prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pour qu'ils puissent réduire d'au moins 75 %, pour les mois d'avril, mai et juin 2020, le loyer payable par leurs locataires qui sont de petites entreprises touchées. Le gouvernement a, par la suite, annoncé que l'AUCLC serait prolongée pour couvrir également les loyers des mois de juillet, d'août et de septembre 2020. Les prêts-subventions des gouvernements fédéral et provinciaux couvriront 50 % du loyer mensuel, et le propriétaire-bailleur absorbera 25 % lui aussi, de sorte que le locataire paiera les 25 % restants. Nous administrons le programme au nom du gouvernement du Canada et de nos partenaires provinciaux et territoriaux, en fournissant les prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles, et nous avons obtenu l'approbation de distribuer jusqu'à 3 milliards de dollars. Au 30 septembre 2020, nous avons décaissé 1,7 milliard de dollars. Bien que ce programme n'ait pas été prolongé au-delà du mois de septembre 2020, la date limite pour présenter une demande est le 30 octobre 2020. Nous prévoyons donc décaisser des fonds au quatrième trimestre.

En juillet 2020, le gouvernement fédéral a annoncé un financement d'urgence de 16,7 millions de dollars pour Granville Island pour faciliter l'allègement du loyer de ses locataires. La SCHL gère Granville Island pour le compte du gouvernement du Canada, et comme le gouvernement est le propriétaire-bailleur de nombreuses entreprises de Granville Island, ces locataires n'étaient pas admissibles aux mesures d'allègement des loyers accordées aux petites entreprises en vertu de l'AUCLC. Au 30 septembre, la SCHL avait affecté et transféré 7,2 millions de dollars à Granville Island.

En septembre 2020, en réponse aux pressions émergentes exercées par la COVID-19, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), de 1 milliard de dollars, pour aider à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables. L'ICRL permettra de créer jusqu'à 3 000 nouveaux logements abordables au Canada en finançant la construction de logements modulaires ainsi que l'acquisition de terrains et la conversion d'immeubles existants. Le financement de l'ICRL sera offert aux municipalités, aux provinces et aux territoires, aux gouvernements et aux organisations autochtones, ainsi qu'aux organismes sans but lucratif. L'augmentation de l'offre de logements abordables aidera les populations vulnérables à atténuer, à long terme, les risques relatifs à la COVID-19 tout en soutenant la reprise économique du Canada.

En réponse à l'incidence prévue de la pandémie sur les prix des logements au Canada et afin de protéger les futurs acheteurs et de réduire le risque, nous avons annoncé le 4 juin 2020 des changements à nos critères de souscription des prêts hypothécaires qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

- Le rapport d'amortissement brut de la dette et le rapport d'amortissement total de la dette (ABD/ATD) sont limités à nos exigences standards de 35/42.
- Un pointage de crédit minimal de 680 sera exigé pour au moins un emprunteur;
- Les sources non traditionnelles de mise de fonds qui augmentent l'endettement ne seront plus acceptées aux fins de l'assurance.

En outre, nous avons suspendu l'assurance prêt hypothécaire pour le refinancement d'immeubles collectifs, sauf lorsque les fonds sont utilisés pour des réparations ou un réinvestissement dans le logement. Ces décisions relèvent des pouvoirs conférés à la SCHL par la *Loi nationale sur l'habitation* et sont en prévision de possibles corrections des prix des logements. Nous continuons à surveiller la conjoncture du marché et de travailler avec nos collègues du gouvernement fédéral sur d'éventuelles options concernant des politiques prudentes.

En raison de l'évolution rapide de la situation, nous connaissons une volatilité accrue de nos résultats financiers en raison des réévaluations de nos instruments financiers, de nos obligations au titre des régimes de retraite, de nos pertes de crédit prévues et de notre provision pour règlements. Il n'y a pas eu d'augmentation importante des règlements payés à la suite de la pandémie et le nombre de prêts hypothécaires reportés diminue. La révision des critères de souscription a entraîné une diminution du volume d'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité de la SCHL.

En tant qu'organisme national responsable de l'habitation au Canada, nous pourrions encore être appelés à soutenir les Canadiens pendant la crise et, par la suite, à soutenir la reprise économique. Selon notre Cadre d'appétit pour le risque, notre rôle en tant qu'élément clé de stabilisation du système financier canadien signifie que nous augmenterons notre appétit pour le risque à mesure que nous et d'autres institutions absorberons les répercussions de ces événements. Des interventions gouvernementales supplémentaires relatives à la pandémie pourraient nécessiter des modifications à nos programmes et une plus grande absorption du risque par la SCHL. Il ne peut y avoir aucune garantie quant à l'incidence ou à l'ampleur de ces événements sur nos résultats financiers futurs. Par conséquent, nous avons prudemment suspendu le versement de notre dividende pour conserver nos liquidités et notre capital afin d'appuyer, au besoin, d'autres mesures que prendrait le gouvernement par l'entremise de la SCHL. Au 30 septembre 2020, notre situation en matière de capital demeure solide; nous détenons un niveau de capital de 5 milliards de dollars pour amortir ce qui pourrait avoir un impact sur notre situation en matière de capital.

Pour soutenir la gestion de notre capital pendant la crise, nous continuons d'effectuer des simulations de crise et des analyses de scénarios pour comprendre les incidences éventuelles de différents événements qui pourraient se matérialiser dans les périodes futures. Nos tests confirment que notre capital est suffisant pour couvrir nos obligations au moyen de certaines mesures de gestion.

Si notre situation de capital était fortement touchée, le gouvernement du Canada serait prêt, en vertu du Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière, à injecter des capitaux supplémentaires dans la SCHL si cela était nécessaire pour nous permettre de remplir notre mandat de politiques publiques. Cela a été mis en évidence le 24 mars 2020, lorsque le gouvernement a approuvé une limite de recapitalisation de 10 milliards de dollars pour la SCHL.

Notre cadre de préparation aux crises (CPC) nous permet de surveiller l'évolution de la situation et d'émettre des directives au moment opportun relativement aux mesures que nous avons prises relativement à la COVID-19. Le CPC et sa structure de gouvernance favorisent une réponse efficiente et efficace, et notre appétit pour le risque augmente en temps de crise à mesure que nous nous concentrons sur la stabilité du système.

Nos priorités demeurent la santé et la sécurité de nos employés et la continuité de nos activités. Notre philosophie de travail axée sur les résultats permet à nos employés de travailler à distance, ce qui minimise l'incidence de la pandémie sur nos activités principales. Nous avons identifié les employés essentiels à la mission afin d'assurer la continuité des activités, et nos gestionnaires de personnes continuent de faire le suivi des niveaux de personnel dans ces secteurs d'activités essentiels.

Certaines cibles opérationnelles et financières présentées dans notre plan d'entreprise 2020-2024 pourraient ne pas être atteintes dans l'environnement économique actuel, puisque nos partenaires se concentrent sur leur réaction à la pandémie de COVID-19 et que nous portons une attention accrue à notre mandat en matière de stabilité financière. D'autres écarts par rapport aux cibles financières indiquées dans le Plan d'entreprise peuvent s'expliquer par l'évolution des variables économiques qui orientent nos principales estimations. Il s'agit notamment de la provision pour règlements et des provisions pour pertes de crédit attendues en raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. De plus, nous avons réalisé des gains importants dans le cadre du rééquilibrage de notre portefeuille de placements de l'assurance prêt hypothécaire.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

Le choc initial de la pandémie de coronavirus sur l'économie canadienne a été sans précédent. En mars et en avril 2020, les mesures de confinement ont entraîné une baisse importante et soudaine de l'activité économique. Trois millions de Canadiens ont perdu leur emploi et beaucoup d'autres sont devenus sous-employés. L'économie s'est en partie redressée au cours des mois suivants et le marché du travail a fortement rebondi. Cependant, comme nous sommes au beau milieu d'une deuxième vague, la voie à suivre pour regagner les niveaux antérieurs à la pandémie et le moment de ce rétablissement complet demeurent incertains.

Avant la pandémie de coronavirus, l'économie canadienne tournait presque à plein régime. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé à un rythme annuel de 1,7 % en 2019, après avoir progressé de 2,0 % en 2018. Durant ces deux années, l'économie a connu une croissance vigoureuse, malgré les contraintes liées à l'endettement élevé des ménages, aux tensions commerciales internationales et à la faiblesse des prix de l'énergie. Toutefois, les données les plus récentes montrent des baisses respectives du PIB de 8,2 % et de 38,7 % (aux taux annualisés) pour les premier et deuxième trimestres de 2020.

Comme une réouverture progressive a débuté en été 2020, l'économie canadienne s'est quelque peu redressée. Les indicateurs mensuels de l'activité économique et de la conjoncture du marché du travail laissent entrevoir une reprise au troisième trimestre de 2020, mais celle-ci ne permettra pas encore de regagner les niveaux d'avant la pandémie. Soixante-seize pour cent des emplois perdus au cours des deux premiers mois de la pandémie avaient été rétablis en septembre 2020. La confiance des consommateurs et des entreprises s'est améliorée depuis le début de l'été, mais elle demeure modérée par rapport à son niveau d'avant la pandémie.

En octobre 2020, une deuxième vague de cas de COVID-19 prend forme au Canada. Cela entraîne un regain d'incertitude en ce qui concerne la reprise de l'économie et des revenus jusqu'à leurs niveaux d'avant la pandémie. Une deuxième vague importante de cas de COVID-19 et un renouvellement des mesures de confinement au Canada ou chez ses principaux partenaires commerciaux pourraient ralentir la reprise. Les traitements et les mesures de contrôle tiendront lieu de solution provisoire, mais il est peu probable que l'activité économique retrouve son niveau d'avant la pandémie avant que des vaccins efficaces ne soient découverts et largement distribués.

La réaction politique au choc économique a été extraordinaire. Elle a même entraîné une augmentation importante du revenu total après impôt des ménages au deuxième trimestre de 2020. Le soutien direct aux ménages et aux entreprises offert par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2020 est estimé à 256 milliards de dollars², soit environ 12 % du PIB canadien. La Banque du Canada (BdC) maintient le taux directeur à la valeur plancher de 0,25 % depuis avril. La Banque du Canada s'est également engagée à accroître la liquidité du système financier et à acheter des actifs clés pour appuyer le fonctionnement du marché. Ces mesures non traditionnelles en matière de politique monétaire contribuent à maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau dans l'ensemble de l'économie.

Jusqu'à maintenant, le marché de l'habitation s'est montré résilient. Bien que les prix et les ventes ont diminué en mars et en avril, le prix MLS® moyen au Canada a atteint un sommet record de 555 758 \$ au cours des neuf premiers mois de 2020, en hausse de 13 % par rapport à la même période en 2019. De la même façon, le nombre désaisonnalisé annualisé de ventes MLS® a augmenté de 5 % pour atteindre 505 324. De même, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations a augmenté de 0,7 % pour atteindre 212 641 au cours des neuf premiers mois de 2020.

La vigueur récente du marché de l'habitation au troisième trimestre de 2020 a été stimulée par la demande refoulée découlant des mesures de confinement du deuxième trimestre, des effets de composition relatifs au type et à l'emplacement des logements vendus et aux programmes temporaires de soutien gouvernemental. À l'approche de 2021, le marché de l'habitation devrait revenir à des tendances saisonnières plus normales. En raison des enjeux soulevés par la pandémie, les facteurs économiques fondamentaux risquent de ne pas être suffisamment solides pour permettre au marché de l'habitation de conserver son niveau actuel.

La détérioration attendue de la situation financière des ménages et des entreprises à cause de la pandémie fera augmenter la vulnérabilité du marché de l'habitation. Par conséquent, à moyen terme, le marché de l'habitation est exposé à d'importants risques à la baisse.

² Ministère des Finances Canada, Portrait économique et budgétaire 2020.

État d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement

La SCHL continue de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, un plan sur 10 ans qui permettra à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir un chez-soi. La SNL, qui est dynamique et adaptable, est conçue pour évoluer au besoin, afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement au fil de leur évolution et en fonction des circonstances. Comme il a été mentionné ci-dessus, en réponse aux pressions émergentes qu'entraîne la COVID-19, le gouvernement du Canada a annoncé une Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) de 1 milliard de dollars, qui permettra de créer rapidement jusqu'à 3 000 nouveaux logements abordables dans l'ensemble du Canada en finançant la construction de logements modulaires, l'acquisition de terrains et la conversion d'immeubles existants. La plus grande part de ces fonds sera affectée à des projets en 2020-2021, et les dépenses se poursuivront jusqu'en 2022.

Le Défi d'offre de logements (le Défi) annoncé en août 2020 encouragera davantage les approches novatrices de création de logements et permettra de mettre en œuvre de nouvelles idées et solutions provenant des quatre coins du Canada pour éliminer les obstacles qui limitent l'offre de logements neufs. Le Défi permettra de distribuer du financement sur cinq ans dans le cadre de divers cycles uniques. Le premier cycle met l'accent sur l'élaboration de solutions de données qui ont un effet positif sur l'offre de logements abordables et répondent aux besoins. Les demandes seront acceptées à partir d'octobre 2020.

Le 6 octobre 2020, une Entente bilatérale asymétrique Canada-Québec a été signée; cette entente respecte le système de logement du Québec tout en cadrant avec les principes généraux de la SNL et avec l'engagement du gouvernement du Canada de rendre compte des résultats de la SNL.

Nous poursuivons notre travail avec les provinces et les territoires pour élaborer conjointement l'Allocation canadienne pour le logement (ACL). Quatre gouvernements ont lancé des programmes à la suite de la finalisation des ententes et des plans d'action. Les annonces officielles et les campagnes de promotion de l'ACL ont été retardées en raison de la COVID-19. Bien que certaines provinces et certains territoires ont été forcés de réaffecter des ressources pour prendre des mesures à la suite de la pandémie, nous continuons à poursuivre l'élaboration conjointe de l'ACL avec les gouvernements des provinces et territoires où des ententes et des plans d'action n'ont pas encore été réalisés.

Le travail se poursuit également en vue d'établir un Conseil national du logement composé de diverses voix, notamment celles de personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement et ayant vécu l'itinérance, afin de contribuer à l'élaboration de politiques de logement en conseillant notre ministre par rapport à l'efficacité de la SNL.

La phase II de l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC-2) a été lancée le 1^{er} septembre 2020. Son lancement a été repoussé à cause de la COVID-19, mais les fournisseurs de logements admissibles qui ont récemment adhéré à l'IFLC-2 et qui ont des accords d'exploitation administrés par le gouvernement fédéral arrivant à échéance dans les prochains mois ont continué à recevoir le même niveau d'aide financière jusqu'à la fin du mois d'août.

Les initiatives de la SNL continueront à s'accélérer au cours des prochaines périodes, à mesure qu'elles remplaceront nos anciens programmes. Nous avons aussi examiné activement les moyens d'accélérer le versement des fonds destinés aux projets de la SNL en général, et nous nous sommes efforcés de simplifier les processus de demande et d'approbation. L'état d'avancement de la SNL par rapport aux cibles fait l'objet de rapports trimestriels sur notre site Web (www.chezsoiabord.ca).

Lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Compte tenu de la situation liée à la COVID-19, la plupart des consultations avec le BSIF ont été mises en suspens. Les modifications proposées au test de résistance à la hausse des taux hypothécaires, qui devaient entrer en vigueur le 6 avril 2020, ont été suspendues sans qu'aucune nouvelle date d'entrée en vigueur ne soit annoncée.

Exigences totales relatives aux prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP)

Nous appliquons depuis le 1^{er} janvier 2020 les exigences totales du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) relatives aux prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété. Le préavis du BSIF complète la directive du TSAH entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et définit une nouvelle méthode pour calculer la réciproque du ratio prêt-valeur. Pour les prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété, la réciproque du ratio prêt-valeur correspond à la moyenne pondérée :

- de la réciproque du ratio prêt-valeur calculé à l'aide du solde impayé de l'emprunt (méthode antérieure);
- et de la réciproque du ratio prêt-valeur calculé en utilisant la somme du solde impayé et du montant de la participation.

La mise en œuvre de cette nouvelle exigence n'a aucune incidence financière importante. Voir la note 9, Gestion du capital, des états financiers consolidés trimestriels non audités pour en savoir plus.

Mises à jour sur les changements comptables à venir

Les détails relatifs à l'ensemble des normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui concernent la SCHL sont présentés à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour 2019.

IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants. La modification qui a eu la plus grande incidence sur la SCHL est le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Nous avons évalué la liste des modifications et nous ne prévoyons pas d'incidence importante sur notre adoption de la norme, à l'exception du report susmentionné.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagee pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la prime perçue à la conclusion du contrat et la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque (c.-à-d. le bénéfice à réaliser dans l'avenir). Si l'écart est négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y a aussi des exigences révisées en matière de présentation et d'informations à fournir.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous avons fait d'importants progrès, car nous sommes en train d'achever la détermination de la plupart de nos méthodes comptables et que nous avons atteint la phase de construction des infrastructures technologiques nécessaires pour appuyer la mise en œuvre.

Les autres éléments du résultat global ont diminué de 40 millions de dollars (98 %), principalement en raison de ce qui suit :

- La cession d'une part importante de nos placements en titres à revenu fixe à mesure que nous rééquilibrions notre portefeuille de placements de nos activités d'assurance. Ces gains étaient auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés dans les produits au moment de la cession. Cela a été partiellement contrebalancé par une augmentation des gains latents sur nos instruments financiers en raison de la baisse des rendements des obligations en 2020.
- Une diminution des gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées en raison d'une diminution du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation des régimes à prestations déterminées.

Comparaison - Cumul 2020 et cumul 2019

Le total des produits et du financement public a augmenté de 2 374 millions de dollars (67 %), principalement pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de 1 970 millions de dollars (127 %) du financement public des programmes de logement, hausse principalement attribuable à l'investissement de 1 770 millions de dollars fait dans le programme de l'AUCLC depuis son lancement, comme il est expliqué ci-dessus. De plus, le financement du partenariat fédéral-provincial-territorial pour le logement, du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et d'autres initiatives de la SNL a augmenté.
- Une augmentation de 378 millions de dollars (75 %) des autres produits en raison de la cession de nos placements en titres à revenu fixe, comme il est expliqué ci-dessus.
- Une augmentation de 26 millions de dollars (2 %) des primes et droits acquis pour les raisons susmentionnées.
- Une augmentation de 30 millions de dollars (83 %) des autres produits de l'Aide au logement est principalement attribuable aux gains réalisés dès le premier jour en raison des taux préférentiels sur nos emprunts du gouvernement du Canada pour les initiatives de la SNL.

Le total des charges a augmenté de 2 373 millions de dollars (118 %), principalement en raison d'une augmentation du financement public des programmes de logement et des demandes de règlement d'assurance pour les raisons susmentionnées.

Les autres éléments du résultat global ont diminué de 49 millions de dollars (16 %) pour les raisons susmentionnées.

Paramètres et ratios financiers

Assurance hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	
	Aux	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
P.-O., à l'unité	222	227
Portefeuille	117	117
Immeubles collectifs	99	85
Total	438	429

En vertu de l'article 11 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards en 2019). Les contrats d'assurance en vigueur ont augmenté de 9 milliards de dollars (2 %) en raison des volumes accrus d'assurance par rapport aux exercices précédents qui ont dépassé les contrats en vigueur arrivant à échéance. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 53 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 44 milliards.

Financement hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Total des cautionnements en vigueur (G\$)	
	Aux	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
TH LNH	241	249
OHC	259	244
Total	500	493

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards en 2019).

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée aux cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur totalisaient 500 milliards de dollars au 30 septembre 2020, en hausse de 7 milliards (1 %) puisque le montant des nouveaux titres cautionnés par la SCHL a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance. Cela s'explique par le fait que les institutions financières ont recours à nos programmes pour obtenir d'autres sources de liquidité par l'entremise du PAPHA. Les cautionnements en vigueur demeurent inférieurs à la limite de 750 milliards de dollars prescrite par la loi.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Trois mois clos les 30 septembre			
	2020	2019	2020	2019
TH LNH ²	31	33	138	129
OHC	12	10	48	35
Total	43	43	186	164

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH; droits de cautionnement perçus pour les OHC.

² Aucun titre n'a été vendu dans le cadre du PAPHA au cours du trimestre clos le 30 septembre 2020.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Neuf mois clos les 30 septembre			
	2020	2019	2020	2019
TH LNH ²	132	93	515	318
OHC	41	31	148	110
Total	173	124	663	428

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

² Quatre point deux milliards de dollars de nouveaux titres et 1 milliard de dollars de titres garantis au cours des trimestres précédents ont été vendus dans le cadre du PAPHA.

Comparaisons – T3 2020 et T3 2019 / cumul 2020 et cumul 2019

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 22 millions de dollars (13 %) et de 235 millions de dollars (55 %) par rapport, respectivement, au trimestre et aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la hausse des volumes d'OHC et par le fait qu'un plus important volume de TH LNH a dépassé le seuil des droits de cautionnement annuels où le taux de prime est plus élevé, par rapport au troisième trimestre de 2020.

Les nouveaux titres cautionnés se sont accrus de 49 milliards de dollars (40 %) comparativement à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent. Cela s'explique par les institutions financières qui cherchent des sources de liquidité en accédant à nos programmes. La hausse du plafond des émissions d'OHC et le lancement du PAPHA ont fait augmenter les volumes d'OHC.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Ratio des charges opérationnelles	7,0	9,3	8,1	9,3
Rendement du capital	19,1	19,1	20,8	18,6
Rendement du capital requis	40,8	35,9	40,7	35,0

Comparaisons – T3 2020 et T3 2019 / cumul 2020 et cumul 2019

Le ratio des charges opérationnelles a diminué comparativement aux trois mois correspondants et aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, car les droits de cautionnement et de demande acquis ont augmenté en raison des hausses des droits au cours des dernières années et de l'augmentation des volumes.

Le rendement des capitaux propres a augmenté par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du résultat net annualisé. Cette hausse a été en partie neutralisée par l'augmentation de l'avoir propre moyen, attribuable au fait qu'aucun dividende n'a été versé au troisième trimestre de 2020.

Le rendement du capital requis a augmenté comparativement aux trois mois et aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du résultat net annualisé, en grande partie attribuable à la hausse des droits de cautionnement et de demande acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Financement public des programmes de logement

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public des programmes de logement autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2020	2019
Montants prévus pour l'application des programmes de logement :		
Montants autorisés en 2019-2020 (2018-2019)		
Budget principal des dépenses	2 657	2 452
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	9	7
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	78	1
Moins la tranche comptabilisée à l'année civile 2019 (2018)	(1 282)	(1 309)
Moins le financement public inutilisé pour 2019-2020 (2018-2019)	(64)	(356)
Moins le financement bloqué	(463)	(18)
Tranche du financement public des programmes de logement de 2019-2020 (2018-2019) financée en 2020 (2019)	935	777
Moins le financement public différé pendant la période	(21)	-
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2019-2020 (2018-2019) comptabilisée en 2020 (2019)	914	777
Montants autorisés en 2020-2021 (2019-2020)		
Budget principal des dépenses	2 920	2 657
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,4}	3 038	9
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	-	78
Total du financement public des programmes de logement pour l'exercice	5 958	2 744
Moins la tranche à comptabiliser pendant les prochains trimestres	(3 134)	(1 962)
Moins le financement bloqué	(41)	-
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2020-2021 (2019-2020) comptabilisée au cours de l'année civile 2020 (2019)	2 783	782
Moins le financement public différé pendant la période	(177)	(9)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2020-2021 (2019-2020) comptabilisée au cours de l'année civile 2020 (2019)	2 606	773
Total du financement public des programmes de logement comptabilisé pour les neuf mois clos les 30 septembre	3 520	1 550

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent au financement public additionnel voté par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Une demande a été approuvée dans le Budget supplémentaire des dépenses A de 2019-2020 pour l'Initiative de recherche et de données sur le logement, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, l'approche du logement basée sur les droits de la personne et d'autres initiatives.

³ Une demande a été approuvée dans le Budget supplémentaire des dépenses B de 2019-2020 pour le Fonds de co-investissement, le Fonds pour l'innovation, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété et d'autres initiatives.

⁴ Une demande a été approuvée dans le Budget supplémentaire des dépenses A de 2020-2021 pour l'Aide au loyer d'urgence pour les activités commerciales, le Défi d'offre de logements et le financement pour répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Aide pour réclamer notre pouvoir et notre place.

Gestion du capital

Cadres

Pour nos activités d'aide au logement, nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL). Nos programmes d'octroi de prêts sont appliqués selon le seuil d'équilibre; cependant, une tranche de leurs produits est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation du passif des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF concernant l'application du TSAH.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(En pourcentages)</i>	Au	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Assurance prêt hypothécaire : Niveau de capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	233 %	195 %
Financement hypothécaire : Capital disponible sur le capital requis	233 %	190 %

Pour l'assurance prêt hypothécaire, notre ratio du capital selon le TSAH a augmenté de 38 points de pourcentage, principalement en raison de l'augmentation du capital disponible, entraînée par la suspension temporaire du dividende au cours du trimestre. Le capital requis pour le risque d'assurance a pour sa part diminué en raison d'une baisse de la valeur des contrats d'assurance en vigueur au cours du trimestre. Notre capitalisation demeurait adéquate au 30 septembre 2020.

Pour le financement hypothécaire, notre ratio du capital disponible sur le capital requis a augmenté de 43 points de pourcentage. Cette hausse est causée par l'augmentation du capital disponible, principalement attribuable à la suspension temporaire du dividende depuis le premier trimestre de 2020 et au résultat de la période.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, *Gestion du capital*, pour en savoir plus.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie provenant des primes et droits perçus et des intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. La juste valeur des placements totalisait 19,6 milliards de dollars au 30 septembre 2020 (17,8 milliards au 31 décembre 2019).

Le portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques liés à nos cautionnements aux termes de nos activités de financement hypothécaire. L'objectif du portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. La juste valeur des placements sous gestion totalisait 4,7 milliards de dollars au 30 septembre 2020 (3,9 milliards de dollars au 31 décembre 2019).

Veillez consulter la section sur la COVID-19 au sujet de l'augmentation de nos limites d'emprunt et de l'approbation de notre limite de recapitalisation par le gouvernement.

GESTION DES RISQUES

Nous continuons à gérer activement les risques découlant des effets de la COVID-19 qui pourraient avoir une incidence sur notre contexte opérationnel. Comme nous l'avons exposé dans notre dernier rapport annuel, d'autres risques pourraient avoir une incidence sur l'atteinte de nos objectifs. Nous continuons à gérer tous les risques auxquels notre secteur d'activité est exposé conformément à nos politiques et à nos cadres, et aucune modification n'a été apportée à nos méthodes de gestion des risques au cours de la période visée par le présent rapport.

Notre exposition aux risques opérationnels est passée d'élevée à modérée en raison de la réduction de l'incertitude entourant les répercussions opérationnelles de la pandémie. Parallèlement, nos capacités internes, notamment la surveillance de la crise et la production de rapports, nous ont aidées à gérer notre intervention. La santé et la sécurité de nos employés et la continuité de nos activités demeurent nos priorités alors que nous gérons les répercussions de la résurgence du virus dans certaines régions du Canada. Nous continuons à veiller à ce que nos plans de continuité des activités demeurent appropriés pour gérer nos activités dans diverses situations et nous soutenons nos employés au moyen de mesures de réintégration en milieu de travail fondées sur les pratiques exemplaires. Nous demeurons déterminés à surveiller les incertitudes et les risques potentiels qui pourraient découler de la deuxième vague de la pandémie et d'éventuelles autres mesures de confinement. Nos récents investissements dans la technologie nous aident à traverser la crise actuelle et nous continuons à surveiller les risques de façon accrue. Aucun changement n'a été apporté à la prestation des programmes réguliers afin de veiller à ce que les services essentiels aux Canadiens ne soient pas interrompus. Dans le cadre de notre mandat de stabilité financière, qui devrait prendre fin d'ici la fin de 2020, nous continuons à offrir le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA).

Les marchés financiers mondiaux se sont considérablement améliorés depuis le choc initial au moment où l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a annoncé la pandémie mondiale de COVID-19. De plus, les risques liés au marché, au crédit et à la liquidité demeurent stables. Toutefois, nous demeurons à l'affût de tout risque découlant de la deuxième vague d'infections par la COVID-19 et pouvant entraîner des mesures de confinement supplémentaires qui auraient une incidence sur la reprise économique. Nous continuons à gérer efficacement tout risque émergent pour nos programmes commerciaux et nos placements, grâce à des placements de haute qualité et à une surveillance continue de nos contreparties et des participants aux programmes. Nos activités d'assurance prêt hypothécaire, qui offrent un soutien aux prêteurs, aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs d'immeubles collectifs, pourraient faire face à un risque accru de défaut, car on s'attend à ce que les clients reprennent leurs remboursements après une période de report des paiements. De plus, une baisse potentielle des prix des logements dans les marchés vulnérables, des taux de chômage élevés, des chocs sur les prix des produits de base et la poursuite des mesures de distanciation sociale pendant une plus longue période auront une incidence sur l'économie.

Alors que nous traversons la crise actuelle, nous pourrions continuer de donner la priorité à l'atténuation de l'incidence négative de la COVID-19 sur les Canadiens par rapport à certains objectifs stratégiques à court terme. Notre cadre de préparation aux crises et notre appétit pour le risque en temps de crise continuent à nous permettre de gérer la crise actuelle et les risques en constante évolution tout en cherchant à préserver la stabilité du système de financement de l'habitation au Canada.



DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

(En millions, sauf indication contraire)	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019 ²	T4 2018
Résultats consolidés								
Total de l'actif	303 227	294 167	283 711	276 259	276 685	272 242	269 976	263 876
Total du passif	287 196	278 473	268 281	261 646	261 857	257 333	255 025	248 995
Total des capitaux propres du Canada	16 031	15 694	15 430	14 613	14 828	14 909	14 951	14 881
Total des produits et du financement public	2 682	1 781	1 459	1 191	1 049	1 020	1 479	1 047
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	2 234	1 215	1 200	767	666	641	1 085	698
Résultat net	448	566	259	424	383	379	394	349
Activités d'aide au logement								
Financement public des programmes de logement	1 977	629	914	489	393	380	777	431
Résultat net (perte)	15	25	6	27	10	-	5	13
Total des capitaux propres du Canada	287	268	379	302	270	247	270	291
Activités d'assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	438	433	425	429	433	439	442	448
Volumes d'assurance	19 617	26 939	10 795	14 320	14 063	14 191	7 891	12 159
Primes et droits perçus	570	573	348	432	466	428	223	380
Primes et droits acquis	347	346	335	358	359	357	355	356
Règlements payés	20	34	63	63	53	46	74	60
Règlements d'assurance	171	292	122	40	42	36	73	38
Résultat net	192	400	128	266	255	297	278	233
Taux de prêts en souffrance	0,34 %	0,34 %	0,32 %	0,31 %	0,30 %	0,29 %	0,30 %	0,29 %
Pourcentage de pertes	49,3 %	84,3 %	36,5 %	11,3 %	11,6 %	10,2 %	20,6 %	10,7 %
Ratio des charges opérationnelles	19,2 %	21,3 %	20,6 %	22,0 %	20,8 %	20,7 %	24,0 %	25,6 %
Ratio mixte	68,5 %	105,6 %	57,1 %	33,3 %	32,4 %	30,9 %	44,6 %	36,6 %
Indice de l'importance des règlements	31,0 %	28,9 %	28,8 %	29,9 %	30,0 %	28,8 %	29,3 %	30,0 %
Rendement du capital	5,9 %	13,2 %	4,2 %	8,8 %	8,3 %	9,7 %	9,1 %	7,6 %
Rendement du capital requis	7,7 %	14,9 %	4,9 %	10,6 %	9,8 %	11,3 %	10,2 %	8,3 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) ¹	233 %	231 %	207 %	195 %	197 %	197 %	189 %	168 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	25,9 %	25,8 %	26,0 %	26,4 %	27,0 %	28,0 %	28,5 %	29,1 %
Activités de financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$)	500	516	494	493	488	492	494	488
Titres cautionnés	42 667	84 342	45 930	50 140	42 930	41 708	38 924	48 556
Droits de cautionnement et de demande perçus	186	323	154	129	164	136	128	252
Droits de demande et de cautionnement acquis	165	170	160	156	146	142	138	132
Résultat net	130	143	122	126	116	114	108	102
Ratio des charges opérationnelles	7,0 %	9,0 %	8,4 %	9,3 %	9,3 %	9,7 %	8,7 %	10,5 %
Rendement du capital	19,1 %	21,9 %	20,4 %	21,7 %	19,1 %	18,4 %	17,5 %	16,0 %
Rendement du capital requis	40,8 %	42,9 %	38,7 %	38,9 %	35,9 %	34,9 %	34,1 %	26,0 %
Capital disponible sur le capital requis	233 %	223 %	211 %	190 %	198 %	203 %	207 %	209 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	29,3 %	30,6 %	30,3 %	30,6 %	30,9 %	31,4 %	32,2 %	31,9 %

¹ Nous avons commencé à appliquer le TSAH au premier trimestre de 2019. Les trimestres précédents étaient fondés sur le test du capital minimal (TCM).

² Nous avons commencé à appliquer l'IFRS 16 Contrats de location au premier trimestre de 2019. Les données des trimestres précédents sont fondées sur la norme comptable internationale 17 et les interprétations connexes.

États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	23
BILAN CONSOLIDÉ.....	24
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	25
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA.....	26
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	27
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	28
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	28
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	28
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR.....	31
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS.....	32
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	34
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT.....	37
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	37
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	39
9. GESTION DU CAPITAL.....	40
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR	42
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	47
12. PRÊTS	49
13. EMPRUNTS.....	52
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	54
15. RISQUE DE MARCHÉ	55
16. RISQUE DE CRÉDIT	56
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	57
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	58
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	58
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	59
21. INFORMATIONS COMPARATIVES.....	59

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 septembre 2020

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Président et premier dirigeant

Chef des finances



Evan Siddall, B.A., LL. B.



Lisa Williams, CPA, CA

Le 24 novembre 2020

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Aux	
		30 septembre 2020	31 décembre 2019
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 055	922
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		221	-
Intérêts courus à recevoir		1 295	737
Placements en valeurs mobilières			
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	11	421	809
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	11	22 867	20 633
Au coût amorti	10	1 291	947
Instruments dérivés		27	68
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	260	249
Prêts	12		
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		871	1 331
Au coût amorti		272 737	249 439
Débiteurs et autres actifs		904	848
Immeubles de placement		278	276
		303 227	276 259
Passif			
Créditeurs et autres passifs		812	796
Intérêts courus à payer		1 154	591
Instruments dérivés		75	8
Provision pour règlements	7	857	407
Emprunts	13		
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		1 507	2 374
Au coût amorti		274 251	249 741
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		582	449
Primes et droits non acquis	7, 8	7 791	7 151
Passif d'impôt différé		167	129
		287 196	261 646
Engagements et passifs éventuels	20		
Capitaux propres du Canada			
Capital d'apport	9	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		600	247
Résultats non distribués		15 406	14 341
		16 031	14 613
		303 227	276 259

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
		30 septembre		30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
Produits d'intérêts		1 181	1 369	3 778	4 074
Charges d'intérêts		1 179	1 354	3 764	4 017
Produits d'intérêts nets		2	15	14	57
Financement public des programmes de logement	6	1 977	393	3 520	1 550
Primes et droits acquis	7, 8	512	505	1 523	1 497
Produits de placements		93	124	316	362
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	89	7	520	63
Autres produits		9	5	29	19
Total des produits et du financement public		2 682	1 049	5 922	3 548
Charges autres que d'intérêts					
Programmes de logement	6	1 850	341	3 249	1 404
Règlements d'assurance		171	42	585	151
Charges opérationnelles		213	150	543	449
Total des charges		2 234	533	4 377	2 004
Résultat avant impôt		448	516	1 545	1 544
Impôt sur le résultat	18	112	133	384	388
Résultat net		336	383	1 161	1 156
Autres éléments du résultat global, après impôt					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance désignés à la JVAERG		6	1	402	364
Reclassement des pertes (gains) sur les titres de créance désignés à la JVAERG pendant la période		(24)	10	(49)	23
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(18)	11	353	387
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net					
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG		-	(1)	-	(2)
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	19	31	(96)	(79)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		19	30	(96)	(81)
Total des autres éléments du résultat global après impôt		1	41	257	306
Résultat global		337	424	1 418	1 462

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
		30 septembre		30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
Capital d'apport		25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global					
Solde au début de la période		618	381	247	5
Autres éléments du résultat global		(18)	11	353	387
Solde à la clôture de la période		600	392	600	392
Résultats non distribués					
Solde au début de la période		15 051	14 503	14 341	14 851
Résultat net		336	383	1 161	1 156
Autres éléments du résultat global		19	30	(96)	(81)
Dividendes	9	-	(505)	-	(1 515)
Solde à la clôture de la période		15 406	14 411	15 406	14 411
Capitaux propres du Canada		16 031	14 828	16 031	14 828

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
		30 septembre		30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Résultat net		336	383	1 161	1 156
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		37	16	91	51
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		(16)	(49)	(580)	(3)
Impôt sur le résultat différé	18	(15)	2	(17)	22
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		71	23	108	(90)
Intérêts courus à recevoir		(634)	(590)	(558)	(558)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		39	235	(2)	11
Débiteurs et autres actifs		58	33	(56)	(58)
Créditeurs et autres passifs		(731)	(59)	(28)	83
Intérêts courus à payer		620	520	563	561
Provision pour règlements		137	(21)	450	(26)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		9	9	22	4
Primes et droits non acquis		233	114	640	61
Autres		(9)	9	(13)	5
Prêts	12				
Remboursements		5 754	5 775	26 865	21 107
Décaissements		(13 984)	(9 753)	(49 637)	(31 306)
Emprunts	13				
Remboursements		(6 222)	(6 084)	(32 849)	(23 008)
Émissions		14 705	10 070	56 404	33 178
		388	633	2 564	1 190
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		2 323	1 369	13 339	8 095
Achats		(3 565)	(1 390)	(14 549)	(6 503)
Cessions d'immeubles de placement		-	36	-	36
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		-	-	-	(280)
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		677	-	(221)	-
		(565)	15	(1 431)	1 348
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes payés		-	(505)	-	(2 190)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(177)	143	1 133	348
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		2 232	1 042	922	837
Clôture de la période		2 055	1 185	2 055	1 185
Représentés par					
Trésorerie		107	6	107	6
Équivalents de trésorerie		1 948	1 179	1 948	1 179
		2 055	1 185	2 055	1 185
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		819	988	3 910	4 122
Intérêts payés pendant la période		711	913	3 498	3 672
Dividendes encaissés pendant la période		-	-	2	9
Impôt sur le résultat payé pendant la période		149	128	560	234

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 30 septembre 2020 et pour les trois mois et les neuf mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 24 novembre 2020.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. À l'exception de la méthode comptable décrite ci-après, nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises

Le 24 avril 2020, le gouvernement a annoncé l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (l'AUCLC) destinée aux petites entreprises. Ce programme accordera un prêt à remboursement conditionnel aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles qui ont conclu des ententes de remise de loyer avec leurs locataires qui sont propriétaires de petites entreprises. En vertu du programme, des prêts-subventions seront offerts aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pour qu'ils puissent réduire d'au moins 75 %, pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre 2020, le loyer payable par leurs locataires qui sont de petites entreprises touchées. Les prêts-subventions des gouvernements fédéral et provinciaux couvriront 50 % du loyer mensuel, et le propriétaire-bailleur absorbera 25 % lui aussi, de sorte que le locataire paiera les 25 % restants.

Nous administrons le programme au nom du gouvernement du Canada et de nos partenaires provinciaux et territoriaux, en fournissant les prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles. Le financement du programme provient du gouvernement sous forme de crédits semblables à la façon dont le financement est reçu pour les activités des programmes de logement. Les résultats financiers reliés à l'AUCLC seront communiqués à notre principal décideur opérationnel, qui est le Comité exécutif du secteur de l'aide au logement. En conséquence, nous présentons les résultats de l'AUCLC dans la section correspondante de nos états financiers.

Notre présentation des résultats du programme d'AUCLC suit les méthodes comptables existantes pour les programmes gouvernementaux.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)

En mars 2020, le gouvernement a lancé le PAPHA, dans le cadre duquel il achètera par l'entremise de la SCHL jusqu'à 150 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés. La structure du PAPHA est semblable à celle du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), avec une différence essentielle : la SCHL achète et détient directement les TH LNH dans le cadre du PAPHA, tandis que la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) les achète et les détient dans le cadre du programme des OHC, puis nous consolidons les comptes de la FCH avec les nôtres. Les principaux effets du PAPHA sur les états financiers sont la comptabilisation des prêts et des emprunts au coût amorti et les produits d'intérêts et charges d'intérêts connexes.

Description du PAPHA

Aux termes du PAPHA, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leurs droits de bénéficiaire dans les TH LNH et sont financés par les émissions d'emprunts auprès du gouvernement du Canada. Tant les prêts que les emprunts sont amortissables et peuvent être à taux fixe ou variable. Les paiements du capital et des intérêts se font mensuellement, et les remboursements du capital des emprunts sont égaux aux remboursements du capital des prêts.

Aux termes du PAPHA, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la Société. Ainsi, les TH LNH servent de sûreté pour les prêts et ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Cependant, cette sûreté est détenue au nom de la Société et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Le montant à recevoir des contreparties de swap correspond aux intérêts sur les prêts, qui sont comptabilisés dans les produits d'intérêts, et aux charges d'intérêts des emprunts, qui sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Classement et évaluation

Aux termes du PAPHA, nous classons les prêts et les emprunts comme suit :

Classement	Instruments financiers	Description	Critères et traitement comptable
Actifs financiers classés au coût amorti	Prêts aux termes du PAPHA	Montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui ont cédé à la SCHL leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH.	<p>Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) sont détenus dans le cadre d'un modèle opérationnel dont le but est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels; b) génèrent des flux de trésorerie à des dates données qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts; c) n'ont pas été désignés à la JVRN afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui découlerait autrement de leur classement au coût amorti. <p>Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues.</p> <p>Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les produits d'intérêts.</p> <p>Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p> <p>Les gains et pertes découlant de la décomptabilisation sont comptabilisés directement dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p>
Passifs financiers classés au coût amorti	Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	Emprunts amortis servant à financer les prêts aux termes du PAPHA.	<p>Les passifs financiers sont classés au coût amorti, sauf s'ils ont été classés à la JVRN.</p> <p>Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts.</p>

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les prêts aux termes du PAPHA sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH acquis lors des transactions. Les TH LNH et les swaps représentent la seule source de remboursement du capital et des intérêts des prêts; ils ont donc une incidence directe sur la probabilité qu'un défaut survienne. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est donc fondée sur le risque de crédit de ces actifs de soutien.

Les actifs de soutien se limitent aux TH LNH notés R-1 (élevé) ou AAA et aux contreparties de swap ayant une notation d'au moins A-. Ainsi, nous présumons que tous les prêts accordés dans le cadre du PAPHA présentent un faible risque de crédit et nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1).

Présentation des résultats

Le PAPHA est une activité de financement hypothécaire destinée à fournir des liquidités aux institutions financières afin qu'elles puissent continuer à prêter. Les résultats financiers du PAPHA seront communiqués à notre principal décideur opérationnel, qui est le Comité de la haute direction du Secteur du financement hypothécaire. En conséquence, nous présentons les résultats du PAPHA dans la section correspondante de nos états financiers.

Autres informations sur le PAPHA

Ces informations s'ajoutent aux informations sur le PAPHA qui se trouvent aux notes 8, 10, 12, 13, 15 et 16.

Les tableaux qui suivent présentent le profil des échéances contractuelles et le rendement moyen des prêts et emprunts du PAPHA en fonction de leur valeur comptable.

(En millions, sauf indication contraire)	Année d'échéance ¹						Total au 30 septembre 2020
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Prêts aux termes du PAPHA	-	12	146	228	4 397	722	5 505
Rendement	-	1,3 %	1,5 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	-	12	146	228	4 397	722	5 505
Rendement	-	1,3 %	1,5 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %

¹ L'année d'échéance dans le tableau ci-dessus reflète l'année au cours de laquelle nous recevons les flux de trésorerie finaux des blocs de TH LNH sous-jacents. Toutefois, nous recevons les flux de trésorerie plus tôt et au fil du temps. Dans le cadre du PAPHA, nous utilisons tous les flux de trésorerie en capital provenant des prêts pour rembourser les emprunts.

Au cours des trois mois et des neuf mois clos le 30 septembre 2020, les produits d'intérêts et les charges d'intérêts en vertu du PAPHA se sont élevés à 24 millions de dollars et à 47 millions de dollars, respectivement (montant nul pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Changements comptables en vigueur

Nous surveillons de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous n'avons adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'IASB qui a eu une incidence sur nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le 1^{er} janvier 2020, nous avons adopté la version révisée du *Cadre conceptuel pour l'information financière (Cadre conceptuel)*. Le *Cadre conceptuel* sert à élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée. Le *Cadre conceptuel* révisé comporte un nouveau chapitre sur l'évaluation, des directives sur la présentation du rendement financier, des définitions et des directives améliorées, notamment les définitions d'un actif et d'un passif, ainsi que des précisions dans des domaines importants comme le rôle de la gérance, la prudence et l'incertitude d'évaluation dans la présentation de l'information financière.

Nous avons terminé notre évaluation et conclu que le *Cadre conceptuel* révisé n'a pas d'incidence sur nos états financiers consolidés.

Changements comptables à venir

La nouvelle norme et l'interprétation qui suivent ont été publiées par l'IASB et pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous avons l'intention d'adopter cette norme et cette interprétation, le cas échéant, à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessous, et nous évaluons actuellement leurs incidences sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, *Contrats d'assurance* – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants. La modification qui a eu la plus grande incidence sur nous est le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Nous avons évalué la liste des modifications et nous ne prévoyons pas d'incidence importante sur notre adoption de la norme, à l'exception du report susmentionné.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la prime perçue à la conclusion du contrat et la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque (c.-à-d. le bénéfice à réaliser dans l'avenir). Si l'écart est négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y a aussi des exigences révisées en matière de présentation et d'informations à fournir.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous continuons d'évaluer si des changements devront être apportés à nos processus de comptabilité et de présentation et quelles seront les incidences éventuelles sur nos états financiers consolidés.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de formuler des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées à la note 4 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les changements importants apportés aux principaux jugements et estimations sont reflétés ci-dessous.

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus, à l'origine de la COVID-19, a conduit à une pandémie mondiale qui a un impact important sur l'économie de nombreux pays. Les répercussions économiques de la COVID-19 ne sont pas entièrement connues et il se peut que des mesures supplémentaires soient prises par les gouvernements, le secteur privé et les organismes de réglementation pour atténuer les effets de la pandémie et ses répercussions économiques. En raison notamment de ces facteurs, il existe une incertitude supplémentaire en ce qui concerne les jugements et les hypothèses utilisés pour faire des estimations et juger de leur incidence sur nos résultats financiers.

Jugement dans l'application de méthodes comptables

Décomptabilisation

Afin d'évaluer si les TH LNH transférés à la SCHL par les institutions financières canadiennes dans le cadre du PAPHA sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Nous avons déterminé que les transferts de TH LNH à la SCHL ne respectent pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et avantages des TH LNH dans le cadre des swaps. Par conséquent, nous ne comptabilisons pas les TH LNH sous-jacents dans le bilan consolidé et présentons le transfert comme étant un prêt.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Notre méthodologie pour l'estimation des pertes de crédit attendues sur nos titres de créance classés au coût amorti ou désignés à la JVAERG comprend différents scénarios économiques (scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste) qui sont basés sur les données macroéconomiques prévisionnelles publiées par des tiers et examinées et approuvées par notre économiste en chef. Les principaux éléments du modèle de provision pour dépréciation comprennent les prévisions des marchés boursiers canadiens et américains, les taux de chômage, les écarts de crédit, le prix du pétrole et l'indice de volatilité (VIX).

Nous attribuons une pondération aux différents scénarios aux fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. La pondération appropriée que l'on attribue à chaque scénario économique est déterminée par notre économiste en chef.

Au 30 septembre 2020, les pertes de crédit attendues ont été calculées en appliquant une pondération de 40 % au scénario pessimiste, de 40 % au scénario de référence et de 20 % au scénario optimiste (au 31 décembre 2019 : 35 % au scénario pessimiste, 45 % au scénario de référence et 20 % au scénario optimiste). Les scénarios révisés et notre pondération révisée reflètent une probabilité plus élevée de pertes au cours des 12 prochains mois par rapport au 31 décembre 2019. Voir les notes 11 et 12 pour de plus amples renseignements sur les pertes de crédit prévues.

Provision pour règlements

Nous avons révisé notre estimation de la provision pour règlements au 30 septembre 2020 en tenant compte des informations actualisées sur les prêts en souffrance et des hypothèses économiques à la date du bilan. La provision pour règlements ne comprend que les pertes encourues jusqu'au 30 septembre 2020 et ne tient pas compte des pertes sur règlements qui pourraient survenir dans les périodes ultérieures. L'incidence des modalités de report des prêts hypothécaires par les institutions financières fait qu'il est difficile de déterminer les demandes de règlement qui ont été présentées au cours du trimestre. Par conséquent, nous nous sommes appuyés sur notre modèle interne pour estimer les réclamations engagées entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2020 et, selon nos hypothèses économiques, notre expérience et notre jugement, nous avons sélectionné la tranche de ces réclamations qui a eu lieu avant le 30 septembre 2020.

Nous tenons compte d'un certain nombre de scénarios pour établir une fourchette raisonnable pour la provision pour règlements, et notre estimation finale se base sur les principales hypothèses suivantes pour les 18 prochains mois : taux de chômage moyen de 12,1 %; variation de l'indice des prix des logements à la baisse de 6,2 %; variation du produit intérieur brut réel à la hausse de 13,5 %. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur la provision pour règlements.

Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite

La conjoncture du marché a entraîné une baisse des rendements des obligations et des écarts de crédit, ce qui a eu une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite. Nous avons révisé notre estimation du passif des régimes à prestations déterminées au 30 septembre 2020 pour tenir compte de ces changements. Voir la note 17 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de notre obligation au titre des prestations de retraite.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Les résultats financiers de ces trois secteurs d'activité sont calculés d'après les méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et d'après les nouvelles méthodes comptables décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public et les produits d'intérêts sur les prêts;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos les 30 septembre (En millions)	Activités									
	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits d'intérêts	67	77	-	-	1 114	1 293	-	(1)	1 181	1 369
Charges d'intérêts	73	73	-	-	1 112	1 291	(6)	(10)	1 179	1 354
Produits (pertes) d'intérêts nets	(6)	4	-	-	2	2	6	9	2	15
Financement public des programmes de logement	1 977	393	-	-	-	-	-	-	1 977	393
Primes et droits acquis	-	-	347	359	165	146	-	-	512	505
Produits (pertes) de placements	-	-	77	109	17	19	(1)	(4)	93	124
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	21	8	73	(3)	1	3	(6)	(1)	89	7
Autres produits (pertes)	7	6	(1)	(2)	3	1	-	-	9	5
Total des produits et du financement public	1 999	411	496	463	188	171	(1)	4	2 682	1 049
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	1 850	341	-	-	-	-	-	-	1 850	341
Règlements d'assurance	-	-	171	42	-	-	-	-	171	42
Charges opérationnelles	131	59	67	75	15	16	-	-	213	150
Total des charges	1 981	400	238	117	15	16	-	-	2 234	533
Résultat avant impôt	18	11	258	346	173	155	(1)	4	448	516
Impôt sur le résultat	3	1	66	91	43	39	-	2	112	133
Résultat net	15	10	192	255	130	116	(1)	2	336	383
Total des produits et du financement public	1 999	411	496	463	188	171	(1)	4	2 682	1 049
Produits (pertes) intersectoriels ¹	-	(2)	(7)	(4)	6	10	1	(4)	-	-
Total des produits externes et du financement public	1 999	409	489	459	194	181	-	-	2 682	1 049

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Neuf mois clos les 30 septembre (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits d'intérêts	213	225	-	-	3 567	3 854	(2)	(5)	3 778	4 074
Charges d'intérêts	227	222	-	-	3 559	3 846	(22)	(51)	3 764	4 017
Produits (pertes) d'intérêts nets	(14)	3	-	-	8	8	20	46	14	57
Financement public des programmes de logement	3 520	1 550	-	-	-	-	-	-	3 520	1 550
Primes et droits acquis	-	-	1 028	1 071	495	426	-	-	1 523	1 497
Produits (pertes) de placements	-	-	271	339	52	55	(7)	(32)	316	362
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	60	15	460	91	13	6	(13)	(49)	520	63
Autres produits (pertes)	20	18	(1)	(3)	10	4	-	-	29	19
Total des produits et du financement public	3 586	1 586	1 758	1 498	578	499	-	(35)	5 922	3 548
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	3 249	1 404	-	-	-	-	-	-	3 249	1 404
Règlements d'assurance	-	-	585	151	-	-	-	-	585	151
Charges opérationnelles	282	167	210	234	51	48	-	-	543	449
Total des charges	3 531	1 571	795	385	51	48	-	-	4 377	2 004
Résultat avant impôt	55	15	963	1 113	527	451	-	(35)	1 545	1 544
Impôt sur le résultat	9	-	243	283	132	113	-	(8)	384	388
Résultat net	46	15	720	830	395	338	-	(27)	1 161	1 156
Total des produits et du financement public	3 586	1 586	1 758	1 498	578	499	-	(35)	5 922	3 548
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(2)	(6)	(20)	(80)	22	51	-	35	-	-
Total des produits externes et du financement public	3 584	1 580	1 738	1 418	600	550	-	-	5 922	3 548

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits des placements découlant de la détention d'OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Au 30 septembre 2020 et au 31 décembre 2019 (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations ¹		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 260	630	789	291	6	1	-	-	2 055	922
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	221	-	-	-	-	-	-	-	221	-
Intérêts courus à recevoir	81	103	106	96	1 111	540	(3)	(2)	1 295	737
Placements en valeurs mobilières										
À la JVRN	389	1 037	82	122	-	-	(50)	(350)	421	809
À la JVAERG	-	-	18 694	17 370	4 649	3 931	(476)	(668)	22 867	20 633
Au coût amorti	1 316	972	-	-	-	-	(25)	(25)	1 291	947
Instruments dérivés	26	19	1	49	-	-	-	-	27	68
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	260	249	-	-	-	-	-	-	260	249
Prêts										
À la JVRN	849	1 307	22	24	-	-	-	-	871	1 331
Au coût amorti	5 741	4 893	85	101	266 911	244 445	-	-	272 737	249 439
Débiteurs et autres actifs	142	221	652	524	110	103	-	-	904	848
Immeubles de placement	267	267	11	9	-	-	-	-	278	276
	10 552	9 698	20 442	18 586	272 787	249 020	(554)	(1 045)	303 227	276 259
Passif										
Créditeurs et autres passifs	536	425	162	269	114	102	-	-	812	796
Intérêts courus à payer	65	64	-	-	1 092	529	(3)	(2)	1 154	591
Instruments dérivés	6	8	69	-	-	-	-	-	75	8
Provision pour règlements	-	-	857	407	-	-	-	-	857	407
Emprunts										
À la JVRN	1 507	2 374	-	-	-	-	-	-	1 507	2 374
Au coût amorti	7 830	6 287	-	-	266 911	244 445	(490)	(991)	274 251	249 741
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	260	185	312	260	10	4	-	-	582	449
Primes et droits non acquis	-	-	5 967	5 496	1 824	1 655	-	-	7 791	7 151
Passif d'impôt différé	61	53	82	91	41	-	(17)	(15)	167	129
	10 265	9 396	7 449	6 523	269 992	246 735	(510)	(1 008)	287 196	261 646
Capitaux propres du Canada	287	302	12 993	12 063	2 795	2 285	(44)	(37)	16 031	14 614
	10 552	9 698	20 442	18 586	272 787	249 020	(554)	(1 045)	303 227	276 259

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

6. Financement public et charges des programmes de logement

Le financement public a été affecté aux charges des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Aide pour répondre aux besoins de logement	374	347	1 463	1 426
Financement pour l'habitation	932	15	2 161	33
Expertise en logement et développement du potentiel	29	33	94	100
Total¹	1 335	395	3 718	1 559
Variation du financement public différé (nette)	642	(2)	(198)	(9)
Total du financement public comptabilisé²	1 977	393	3 520	1 550

¹ Comprend des charges opérationnelles de 126 millions de dollars et de 267 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (51 millions et 146 millions pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

² Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 17 millions de dollars et 71 millions de dollars pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (11 millions et 25 millions pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 septembre 2020 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Solde au début de la période	267	382	249	158
Total du financement public	1 335	395	3 718	1 559
Total du financement public reçu pendant la période	(1 399)	(630)	(3 713)	(1 574)
Remises de tiers au gouvernement du Canada	-	-	1	4
Solde à la clôture de la période avant l'ajustement des périodes antérieure et ultérieure	203	147	255	147
Variation (nette) des ajustements des périodes antérieures	57	-	5	-
Solde à la clôture de la période	260	147	260	147

7. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Solde au début de la période	5 756	5 338	5 496	5 375
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	547	446	1 469	1 107
Primes acquises pendant la période	(339)	(351)	(1 005)	(1 048)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	6	5	17	12
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(3)	(4)	(10)	(12)
Solde à la clôture de la période	5 967	5 434	5 967	5 434

¹ Incluant seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité sont acquis à mesure qu'ils sont perçus.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Solde au début de la période	199	187	194	181
Coûts d'acquisition différés	16	15	49	48
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(14)	(13)	(42)	(40)
Solde à la clôture de la période	201	189	201	189

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

(En millions)	Aux					
	30 septembre 2020			31 décembre 2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Pertes estimées non actualisées	759	36	795	341	40	381
Actualisation	(4)	(3)	(7)	(4)	(6)	(10)
Provision actualisée pour écarts défavorables	60	9	69	27	9	36
Total de la provision pour règlements	815	42	857	364	43	407

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre					
	2020			2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	677	43	720	388	58	446
Règlements nets payés pendant la période	(20)	-	(20)	(53)	-	(53)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	177	-	177	65	-	65
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	(19)	(1)	(20)	(32)	(1)	(33)
Provision pour règlements à la clôture de la période	815	42	857	368	57	425

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre					
	2020			2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	364	43	407	390	61	451
Règlements nets payés pendant la période	(117)	-	(117)	(173)	(3)	(176)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	491	-	491	183	2	185
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	77	(1)	76	(32)	(3)	(35)
Provision pour règlements à la clôture de la période	815	42	857	368	57	425

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et au passif des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Selon le test de suffisance du passif, aucune réserve pour insuffisance des primes n'était requise au 30 septembre 2020.

8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du PAPHA, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

Pour 2020, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 295 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 60 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC.

À la date de clôture, nous n'avions pas reçu de demande de règlement relative à nos cautionnements de paiement périodique. Selon notre analyse, aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre					
	2020			2019		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 277	525	1 802	1 055	502	1 557
Droits de cautionnement et de demande perçus	138	48	186	129	35	164
Droits de cautionnement et de demande acquis	(132)	(32)	(164)	(112)	(34)	(146)
Solde à la clôture de la période	1 283	541	1 824	1 072	503	1 575

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre					
	2020			2019		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 152	503	1 655	1 079	494	1 573
Droits de cautionnement perçus pendant la période	515	148	663	318	110	428
Droits de cautionnement acquis pendant la période	(384)	(110)	(494)	(325)	(101)	(426)
Solde à la clôture de la période	1 283	541	1 824	1 072	503	1 575

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 millions de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est cependant pas géré en fonction du paiement de dividendes. Nous n'avons pas payé ni déclaré de dividendes pendant le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (trimestre clos le 30 septembre 2019 – 505 millions payés et déclarés; neuf mois clos le 30 septembre 2019 – 1 515 millions payés et déclarés).

Le 24 mars 2020, le gouvernement a approuvé une limite de recapitalisation de 10 milliards de dollars au cas où la SCHL aurait besoin d'être recapitalisée.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	600	247
Résultats non distribués affectés	10 065	11 178
Résultats non distribués non affectés ¹	5 341	3 163
Total des capitaux propres du Canada²	16 031	14 613
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(60)	(40)
Total du capital disponible	15 971	14 573

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Capital affecté ¹	9 178	10 192
Capital non affecté	3 815	1 871
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 993	12 063
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(60)	(40)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 933	12 023
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Niveau de capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	233 %	195 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

Capital des activités de financement hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Capital affecté ¹	1 200	1 199
Capital non affecté	1 595	1 086
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	2 795	2 285
Capital disponible sur le capital requis (%)	233 %	190 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des produits des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2019) et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de remettre le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen du financement public.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Réserve	75	94
Résultats non distribués	187	183
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	262	277

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue de l'information sur le prix.

Niveau 2 : Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs identiques ou semblables.

Niveau 3 : Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si possible, les données d'entrée utilisées sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(En millions)	Aux					
	30 septembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers¹						
Placements au coût amorti ²	1 291	1 305	14	947	946	(1)
Prêts au coût amorti ³	272 737	283 940	11 203	249 439	251 777	2 338
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ⁴	274 251	285 582	11 331	249 741	252 142	2 401

¹ Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 896 millions de dollars (505 millions au 31 décembre 2019) et les titres achetés en vertu de conventions de revente de 221 millions de dollars (montant nul au 31 décembre 2019) comptabilisés au coût amorti, puisque la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

² Une tranche de 1 305 millions de dollars (946 millions de dollars au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 2.

³ Une tranche de 282 449 millions de dollars (251 107 millions au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 1 491 millions de dollars (670 millions au 31 décembre 2019), au niveau 3.

⁴ Une tranche de 199 656 millions de dollars (146 905 millions au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 1, et une tranche de 85 926 millions de dollars (105 237 millions au 31 décembre 2019), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

<i>(En millions)</i>	Aux							
	30 septembre 2020				31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	464	-	464	-	131	-	131
Émis par le gouvernement fédéral	-	695	-	695	286	-	-	286
Provinces et municipalités	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des équivalents de trésorerie	-	1 159	-	1 159	286	131	-	417
Placements en valeurs mobilières								
À la JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	58	-	58	-	122	-	122
Provinces et municipalités	52	129	-	181	26	304	-	330
Pays souverains et entités connexes	-	101	-	101	-	239	-	239
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	81	81	-	-	118	118
Total à la JVRN	52	288	81	421	26	665	118	809
À la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	3 135	4 640	-	7 775	1 625	5 390	-	7 015
Émis par le gouvernement fédéral	11 440	111	-	11 551	9 280	40	-	9 320
Provinces et municipalités	2 684	677	-	3 361	667	3 463	-	4 130
Pays souverains et entités connexes	26	154	-	180	-	168	-	168
Total à la JVAERG	17 285	5 582	-	22 867	11 572	9 061	-	20 633
Prêts désignés à la JVRN	-	694	-	694	-	1 244	-	1 244
Prêts désignés obligatoirement à la JVRN	-	17	160	177	-	17	70	87
Instruments dérivés	-	27	-	27	-	68	-	68
Immeubles de placement	-	-	278	278	-	-	276	276
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	17 337	7 767	519	25 623	11 884	11 186	464	23 534
Passif								
Emprunts désignés à la JVRN	-	1 507	-	1 507	-	2 374	-	2 374
Instruments dérivés	-	75	-	75	-	8	-	8
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	1 582	-	1 582	-	2 382	-	2 382

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020, il y a eu des transferts, respectivement, de 4 429 millions et 7 060 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 (39 millions et 1 059 millions pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019). Pendant le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020, il y a eu des transferts, respectivement, de 551 millions et 4 968 millions du niveau 1 au niveau 2 (441 millions et 816 millions pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019). Les transferts pour 2020 sont principalement le résultat de notre nouvel outil d'évaluation à la juste valeur qui applique des variables supplémentaires et des seuils de volume d'opérations aux fins de classement.

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

<i>(En millions)</i>	Placements en valeurs mobilières à la JVRN	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Total
Trois mois clos le 30 septembre 2020				
Juste valeur au 1 ^{er} juillet 2020	122	140	278	540
Achats	-	46	-	46
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	(5)	8	-	3
Transfert de prêt aux contributions ³	-	(20)	-	(20)
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(36)	(14)	-	(50)
Juste valeur au 30 septembre 2020	81	160	278	519
Neuf mois clos le 30 septembre 2020				
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2020	118	70	276	464
Achats	2	129	-	131
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	(3)	5	2	4
Transfert de prêt aux contributions ³	-	(20)	-	(20)
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(36)	(24)	-	(60)
Juste valeur au 30 septembre 2020	81	160	278	519
Trois mois clos le 30 septembre 2019				
Juste valeur au 1 ^{er} juillet 2019	105	24	311	440
Achats	6	10	-	16
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	2	-	(2)	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(10)	(36)	(46)
Juste valeur au 30 septembre 2019	113	24	273	410
Neuf mois clos le 30 septembre 2019				
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2019	98	21	311	430
Achats	11	35	-	46
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	4	1	(2)	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(33)	(36)	(69)
Juste valeur au 30 septembre 2019	113	24	273	410

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

³ Prêts auparavant comptabilisés à la JVRN qui ont été reclassés pour tenir compte des cotisations.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 septembre 2020, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 30 septembre 2020 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2019. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

11. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Aux							
	30 septembre 2020				31 décembre 2019			
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur
Titres de créance								
À la JVRN	336	4	-	340	692	1	(2)	691
À la JVAERG ²	22 106	815	(54)	22 867	20 345	368	(80)	20 633
Titres de capitaux propres								
À la JVRN	55	33	(7)	81	89	29	-	118

¹ Le coût amorti des titres de capitaux propres correspond au coût d'acquisition moyen pondéré.

² Incluant des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 4 474 millions de dollars (2 334 millions au 31 décembre 2019).

Au 30 septembre 2020, nous n'avions pas de placements en valeurs mobilières (montant nul au 31 décembre 2019) inclus dans les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours.

Nous inscrivons dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant la période, à l'exception des placements en OHC de la FCH, qui sont éliminés des états financiers consolidés.

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur 12 mois, à l'exception de deux instruments désignés à la JVAERG dont la valeur comptable brute est de 10 millions de dollars, pour lesquels la provision est fondée sur les pertes de crédit attendues à vie. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(En millions)	Aux											
	30 septembre 2020						31 décembre 2019					
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	De inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	De inférieur à BBB-	Total
Placements en valeurs mobilières ¹												
À la JVAERG	12 686	3 779	4 004	2 321	77	22 867	9 973	1 653	7 591	1 416	-	20 633
Au coût amorti	416	402	473	-	-	1 291	434	213	300	-	-	947

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) s'élevait à 8 millions de dollars au 30 septembre 2020 (5 millions au 30 décembre 2019). Pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2020, la provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG a, respectivement, diminué de 21 millions de dollars et augmenté de 3 millions de dollars (montant nul pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2019). Les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés au coût amorti s'élevait à 1 million de dollars au 30 septembre 2020 (montant nul au 30 décembre 2019). Pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2020, la provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés au coût amorti a diminué de 2 millions de dollars et augmenté de 1 million de dollars respectivement (montant nul pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre								
	Flux de trésorerie			Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
	Solde d'ouverture	Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissements	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹	
2020									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	939	(34)	41	1	-	-	-	(98)	849
Activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(8)	6	-	-	-	-	-	22
Total à la JVRN	963	(42)	47	1	-	-	-	(98)	871
Au coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	253 143	(5 362)	13 614	-	11	-	-	-	261 406
Programmes d'octroi de prêts	5 497	(163)	323	-	-	3	3	78	5 741
Prêts aux termes du PAPHA	5 679	(174)	-	-	-	-	-	-	5 505
Activités d'assurance prêt hypothécaire	92	(13)	-	-	3	3	-	-	85
Total au coût amorti	264 411	(5 712)	13 937	-	14	6	3	78	272 737
Total	265 374	(5 754)	13 984	1	14	6	3	(20)	273 608
2019									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	1 607	(55)	-	(1)	-	-	-	(146)	1,405
Activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(10)	10	-	-	-	-	-	24
Total à la JVRN	1 631	(65)	10	(1)	-	-	-	(146)	1 429
Au coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	241 171	(5 567)	9 605	-	11	-	-	-	245 220
Programmes d'octroi de prêts	4 552	(141)	138	-	-	-	-	146	4 695
Activités d'assurance prêt hypothécaire	103	(2)	-	-	-	1	-	-	102
Total au coût amorti	245 826	(5 710)	9 743	-	11	1	-	146	250 017
Total	247 457	(5 775)	9 753	(1)	11	1	-	-	251 446

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti. Pour les trois mois clos le 30 septembre 2020, les transferts de prêts à la JVRN comprennent également un reclassement de 20 millions de dollars des prêts à la JVRN dans les contributions comptabilisées pour les autres produits (montant nul pour les trois mois clos le 30 septembre 2019).

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre								
	Flux de trésorerie			Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
	Solde d'ouverture	Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissements	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹	
2020									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	1 307	(129)	111	18	-	-	-	(458)	849
Activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(25)	19	4	-	-	-	-	22
Total à la JVRN	1 331	(154)	130	22	-	-	-	(458)	871
Au coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	244 445	(25 856)	42 781	-	36	-	-	-	261 406
Programmes d'octroi de prêts	4 893	(507)	908	-	-	(2)	11	438	5 741
Prêts aux termes du PAPHA	-	(312)	5 817	-	-	-	-	-	5 505
Activités d'assurance prêt hypothécaire	101	(36)	1	-	6	13	-	-	85
Total au coût amorti	249 439	(26 711)	49 507	-	42	11	11	438	272 737
Total	250 770	(26 865)	49 637	22	42	11	11	(20)	273 608
2019									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	2 019	(190)	-	9	-	-	-	(433)	1 405
Activités d'assurance prêt hypothécaire	21	(33)	35	1	-	-	-	-	24
Total à la JVRN	2 040	(223)	35	10	-	-	-	(433)	1 429
Coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	234 653	(20 411)	30 944	-	34	-	-	-	245 220
Programmes d'octroi de prêts	4 402	(462)	323	-	-	(1)	-	433	4 695
Activités d'assurance prêt hypothécaire	107	(11)	4	-	-	2	-	-	102
Total au coût amorti	239 162	(20 884)	31 271	-	34	1	-	433	250 017
Total	241 202	(21 107)	31 306	10	34	1	-	-	251 446

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti. Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2020, les transferts de prêts à la JVRN comprennent également un reclassement de 20 millions de dollars de prêts à la JVRN dans les contributions comptabilisées pour les autres produits (montant nul pour les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

Nous sommes certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2019) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA. Dans le cas des prêts désignés à la JVRN, la variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit n'était pas significative.

Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 septembre 2020 était de 3 402 millions de dollars, dont une tranche de 3 394 millions est assujettie aux pertes de crédit attendues sur 12 mois et une tranche de 8 millions vise des engagements pris sur des prêts dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation.

Au 30 septembre 2020, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 7 millions de dollars (6 millions au 31 décembre 2019) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 90 millions (102 millions au 31 décembre 2019). La variation de la provision pour pertes de crédit attendues est incluse dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2020							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	1 659	-	(148)	(4)	-	-	1 507
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	252 563	13 614	(5 212)	-	11	(60)	260 916
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	7 437	1 091	(688)	(17)	7	-	7 830
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	5 679	-	(174)	-	-	-	5 505
Total des emprunts au coût amorti	265 679	14 705	(6 074)	(17)	18	(60)	274 251
Total	267 338	14 705	(6 222)	(21)	18	(60)	275 758
2019							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	2 837	-	(325)	-	-	-	2 512
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	240 165	9 605	(5 567)	-	11	(15)	244 199
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	5 069	465	(192)	(11)	4	-	5 335
Total des emprunts au coût amorti	245 234	10 070	(5 759)	(11)	15	(15)	249 534
Total	248 071	10 070	(6 084)	(11)	15	(15)	252 046

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2020							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	2 374	-	(900)	33	-	-	1 507
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	243 454	42 781	(25 414)	-	36	59	260 916
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	6 287	7 806	(6 223)	(71)	31	-	7 830
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	-	5 817	(312)	-	-	-	5 505
Total des emprunts au coût amorti	249 741	56 404	(31 949)	(71)	67	59	274 251
Total	252 115	56 404	(32 849)	(38)	67	59	275 758
2019							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	3 430	-	(942)	24	-	-	2 512
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	230 757	30 944	(20 411)	-	34	2 875	244 199
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d’octroi de prêts	4 768	2 234	(1 655)	(25)	13	-	5 335
Total des emprunts au coût amorti	235 525	33 178	(22 066)	(25)	47	2 875	249 534
Total	238 955	33 178	(23 008)	(1)	47	2 875	252 046

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu’à l’échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l’état consolidé des flux de trésorerie. Pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2020, respectivement 150 millions et 442 millions de dollars (montant nul pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2019) d’OHC arrivées à échéance ont été éliminés des « remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que du poste « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » de l’état consolidé des flux de trésorerie.

Pouvoirs d'emprunt

Le ministre des Finances approuve chaque année le plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts. Ces limites et les modalités s'appliquent aux emprunts sur les marchés de capitaux ainsi qu'aux emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés depuis avril 2008 pour les activités d'aide au logement et de financement hypothécaire. Le ministre des Finances a approuvé des augmentations des pouvoirs d'emprunt en mars 2020 de concert avec le lancement du PAPHA, qui est financé par le Programme d'emprunt des sociétés d'État. En 2020, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élèvent respectivement à 20 milliards et à 154 milliards de dollars (contre 5 milliards et 4 milliards, respectivement, en 2019). Nos emprunts à court terme réels en cours au 30 septembre 2020 étaient de 312 millions de dollars (78 millions au 31 décembre 2019). Le montant réel des emprunts à long terme contractés au cours du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2020 s'est établi à respectivement 525 millions de dollars et à 7,6 milliards de dollars (425 millions et 933 millions pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

L'autorisation législative, qui est distincte des limites ci-dessus et qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que la limite des emprunts en cours, compte non tenu des emprunts auprès du gouvernement, ne peut en aucun temps dépasser 20 milliards de dollars (20 milliards en 2019). Le solde en capital des emprunts en cours était nul au 30 septembre 2020 (montant nul en 2019).

14. Produits et charges liés aux instruments financiers

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(En millions)	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Instruments financiers désignés à la JVRN				
Placements en valeurs mobilières	-	-	6	7
Prêts	1	(1)	18	9
Emprunts	4	-	(33)	(24)
Total des instruments financiers désignés à la JVRN	5	(1)	(9)	(8)
Instruments financiers désignés obligatoirement à la JVRN				
Titres de capitaux propres	(5)	1	(3)	60
Titres de créance	-	-	-	(1)
Instruments dérivés	19	(37)	(125)	57
Prêts	-	-	4	1
Total des instruments financiers désignés obligatoirement à la JVRN	14	(36)	(124)	117
Titres de créance désignés à la JVAERG ¹	28	33	595	(68)
Prêts au coût amorti – Remboursements anticipés	3	1	6	5
Emprunts au coût amorti ²	15	10	59	18
Pertes de crédit attendues (recouvrements) sur les actifs financiers ³	24	-	(7)	(1)
Total	89	7	520	63

¹ Y compris des gains de change de 36 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 et de 120 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (gains de 30 millions et pertes de 74 millions pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019) résultant de la conversion de titres de créance libellés en dollars américains.

² Comprend des gains de 17 millions et de 71 millions de dollars découlant de l'émission d'emprunts au cours du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2020 (11 millions et 25 millions de dollars pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019), déduction faite de l'amortissement des gains de 1 million et 2 millions de dollars pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (1 million et 2 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2020), et des pertes nulles et de 10 millions de dollars pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (1 million et 7 millions pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019).

³ Exclut les pertes de crédit prévues sur les prêts des activités d'APH au coût amorti au cours du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2020, soit 3 millions de dollars et 13 millions de dollars, respectivement (pertes de crédit prévues au cours du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2019 – 1 million et 2 millions de dollars). Ces pertes de crédit prévues sont présentées dans les règlements d'assurance.

15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres.

Risque de taux d'intérêt

Les prêts aux termes du PAPHA sont exposés au risque de taux d'intérêt et au risque de remboursement anticipé. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient, à différents degrés, remboursés par anticipation, ce qui peut réduire les revenus d'intérêts futurs du détenteur d'un TH LNH. Pour atténuer ces risques, nous concluons des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties agréées. Selon ces swaps, les risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé sont transférés aux contreparties de swap. Nous versons aux contreparties de swap les intérêts effectifs provenant des TH LNH sous-jacents moins les frais d'administration, en échange d'un montant égal aux intérêts dus sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada. Grâce aux swaps, les variations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements aux termes du Programme des OHC n'ont aucune incidence sur l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Pour les autres programmes, il n'y a eu aucun changement significatif de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2020.

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et des titres de capitaux propres, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Placements en valeurs mobilières :		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	172	207
Titres libellés en dollars américains	91	35
Incidences de la diversification	(37)	(5)
VAR totale	226	237

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Nous détenons pour 4 474 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains au 30 septembre 2020 (2 334 millions au 31 décembre 2019), et nous avons évalué que le risque de change résiduel n'était pas significatif.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers désignés à la JVRN et les instruments dérivés pour les activités d'aide au logement, nous avons établi que l'incidence nette d'une variation de 200 points de base des taux d'intérêt serait négligeable au 30 septembre 2020.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 septembre 2020.

(En millions)	Au			
	30 septembre 2020		31 décembre 2019	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net ¹	(212)	291	(260)	211

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque est présentée à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour 2019.

Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ont fait augmenter notre potentiel de perte financière à court terme, ce qui se reflète dans notre provision pour pertes sur créances attendues, qui est décrite aux notes 11 et 12.

Risque de crédit maximal

Pour les actifs financiers autres que les cautionnements ou les instruments dérivés, le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable.

En vertu du PAPHA, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont garantis par les TH LNH, qui sont notés R-1 (élevé) ou AAA. La sûreté est détenue en notre nom et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts.

Dans le cadre du PAPHA, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notations. Pour le PAPHA, toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur des sûretés détenues aux termes du PAPHA s'élevait à 5 619 millions de dollars, ou 102 % de la valeur comptable des prêts, au 30 septembre 2020 (montant nul au 31 décembre 2019).

Pour les autres programmes, la nature du risque de crédit et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2020.

Concentrations et qualité du crédit

Malgré les récents changements économiques, il n'y a pas eu de changements importants dans les concentrations géographiques ou industrielles de notre portefeuille. En outre, la qualité globale du crédit du portefeuille reste solide, et les principaux changements se situent dans le calendrier des pertes attendues.

17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans le passif des régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus	11	9	-	-
Charges d'intérêts nettes	3	3	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	14	12	1	1
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(9)	-	(1)	-
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	34	38	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	25	38	(1)	-
Cotisations de la SCHL	5	1	1	3
Cotisations des employés	5	4	-	-
Total des cotisations	10	5	1	3

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus	33	27	-	6
Charges d'intérêts nettes	9	9	3	3
Charges comptabilisées en résultat net	42	36	3	9
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(155)	(354)	(9)	(18)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	53	278	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(102)	(76)	(9)	(18)
Cotisations de la SCHL	21	32	2	9
Cotisations des employés	16	20	-	-
Total des cotisations	37	52	2	9

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au 30 septembre 2020 était de 2,78 % (3,1 % au 31 décembre 2019).

18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Charge d'impôt exigible	127	131	401	366
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écart temporels	(15)	2	(17)	22
Total de la charge d'impôt en résultat net	112	133	384	388
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Pertes nettes latentes (gains) sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	8	2	142	122
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(9)	1	(18)	2
Pertes (gains) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	5	7	(15)	(15)
Total du recouvrement (de la charge) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	4	10	109	109
Total	116	143	493	497

19. Transactions entre parties liées

Nous payons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 11 millions pendant le trimestre clos le 30 septembre 2020 et 33 millions de dollars pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (11 millions et 32 millions, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2019). Pour les activités de financement hypothécaire, ces droits se sont élevés à 6 millions de dollars pendant le trimestre et à 21 millions pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2020 (7 millions et 19 millions, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2019).

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

20. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2019). Au 30 septembre 2020, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 438 milliards de dollars (429 milliards au 31 décembre 2019).

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2019). Au 30 septembre 2020, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de financement hypothécaire, totalisaient 500 milliards de dollars (493 milliards au 31 décembre 2019).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 4 millions de dollars (4 millions au 31 décembre 2019). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes parties aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

Au 30 septembre 2020, nous avons 29 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (26 millions au 31 décembre 2019) attribuables au financement public qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable. Nous avons aussi 538 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (417 millions au 31 décembre 2019) qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs, ainsi que 123 millions de dollars (34 millions au 31 décembre 2019) qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, et 221 millions de dollars (montant nul au 31 décembre 2019) qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'AUCLC.

Au 30 septembre 2020, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 8 988 millions de dollars (9 625 millions au 31 décembre 2019).

21. Informations comparatives

Les charges opérationnelles présentées à l'état consolidé des résultats et du résultat global ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude. Les charges opérationnelles liées à l'administration des programmes de logement, jusqu'ici incluses dans les dépenses des programmes de logement, sont maintenant incluses dans les charges opérationnelles du secteur de l'Aide au logement, ce qui correspond mieux à leur nature.

La provision pour règlements présentée au bilan consolidé et à la note 7 a été reclassée conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude. La provision sur les prêts auto-assurés est maintenant présentée dans les créditeurs et autres passifs, conformément à l'IAS 37.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.